

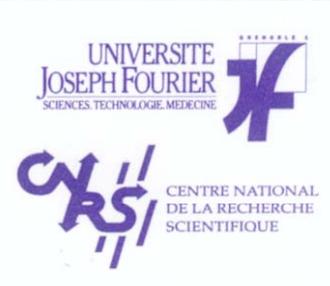


Territoires • Environnements montagnards et métropolitains • Organisations  
UMR 5038 • CNRS • Université Joseph Fourier • Grenoble 1

CERMOSEM

Domaine Olivier de Serres • Le Pradel • 07170 Mirabel

Téléphone 33 (0)4 75 36 76 52 • Télécopie 33 (0)4 75 36 76 84

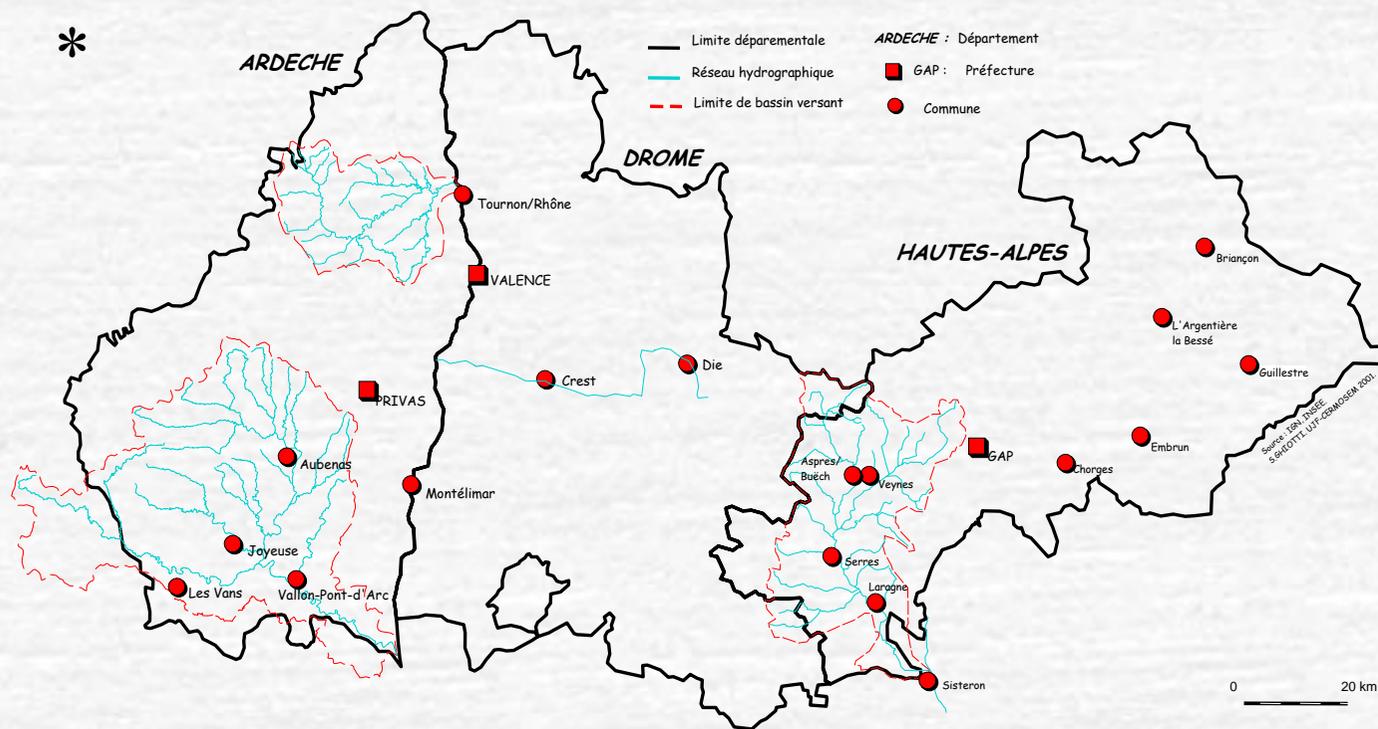


*RECOMPOSITION DES RAPPORTS ENTRE  
VILLE ET ESPACES MONTAGNARDS MEDITERRANEENS  
POUR LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU.*

*Ardèche, France - Beyrouth, Liban*

Stéphane Ghiotti

# Localisation des terrains d'étude

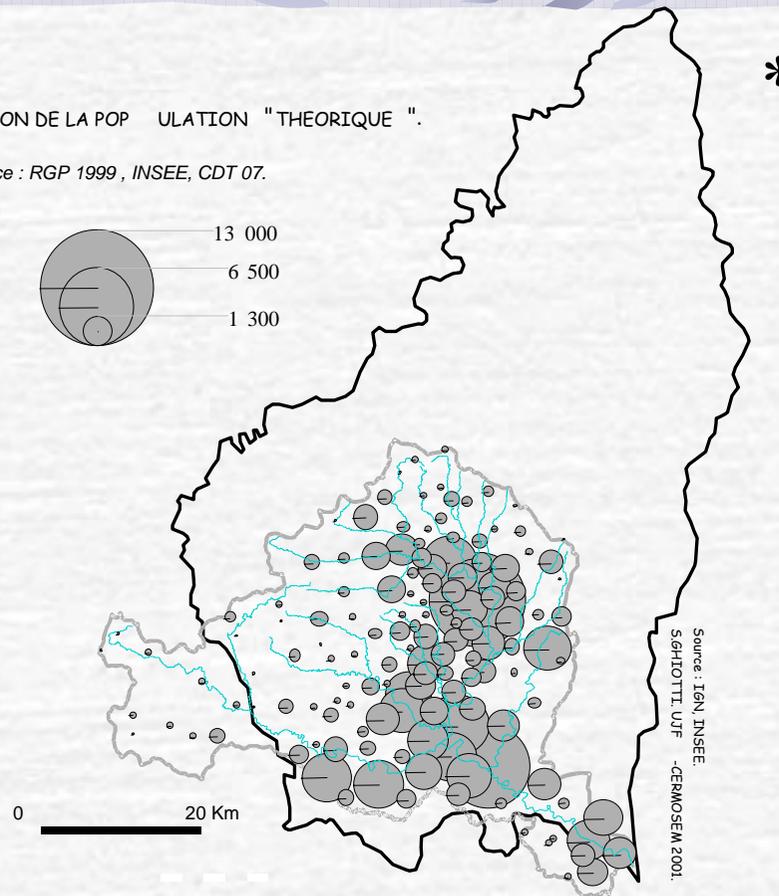
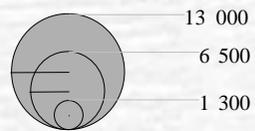


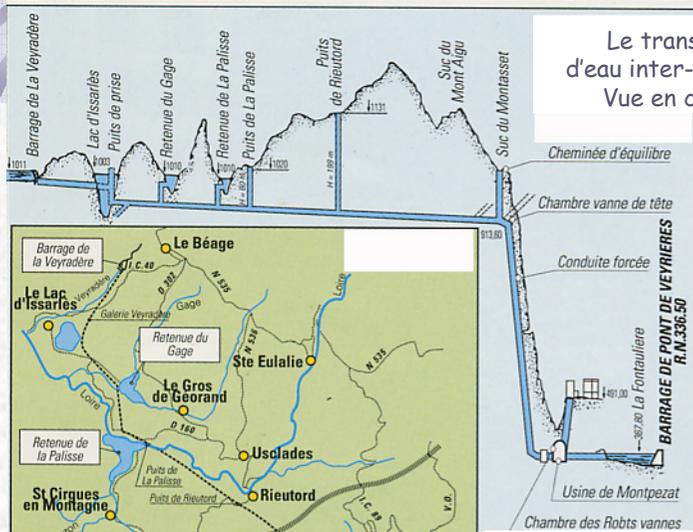
# carte n° 1.

## *Deux pôles de pression sur la ressource.*

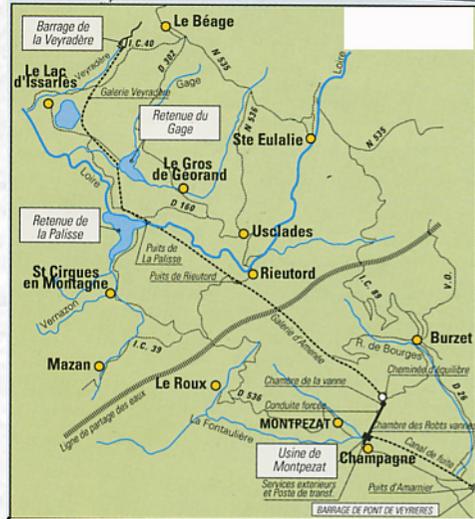
REPARTITION DE LA POPULATION "THEORIQUE".

Source : RGP 1999, INSEE, CDT 07.





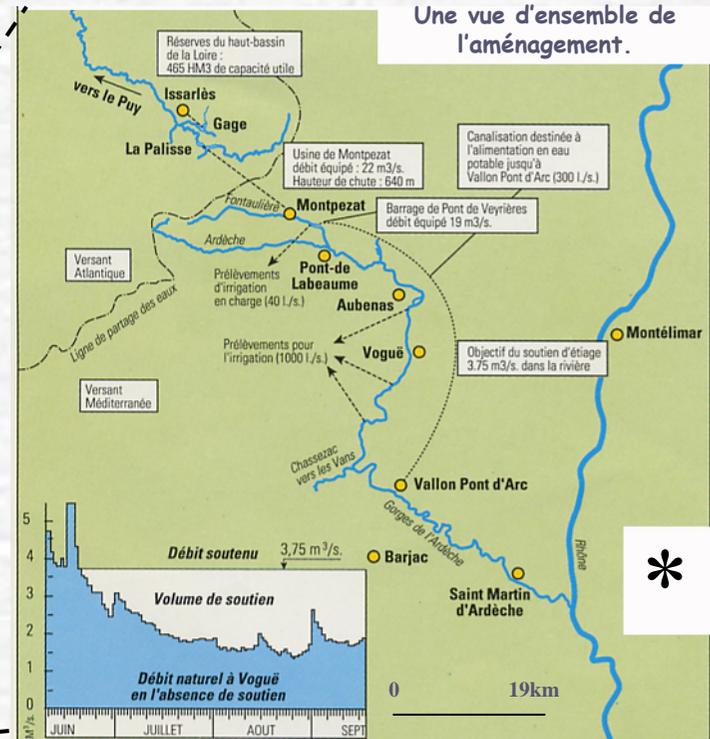
Le transfert d'eau inter-bassins :  
Vue en coupe.



Source :  
EDF,  
Syndicat des Eaux  
de la Basse  
Ardèche.

## Schéma n°1.

L'aménagement hydroélectrique  
du bassin versant de l'Ardèche.



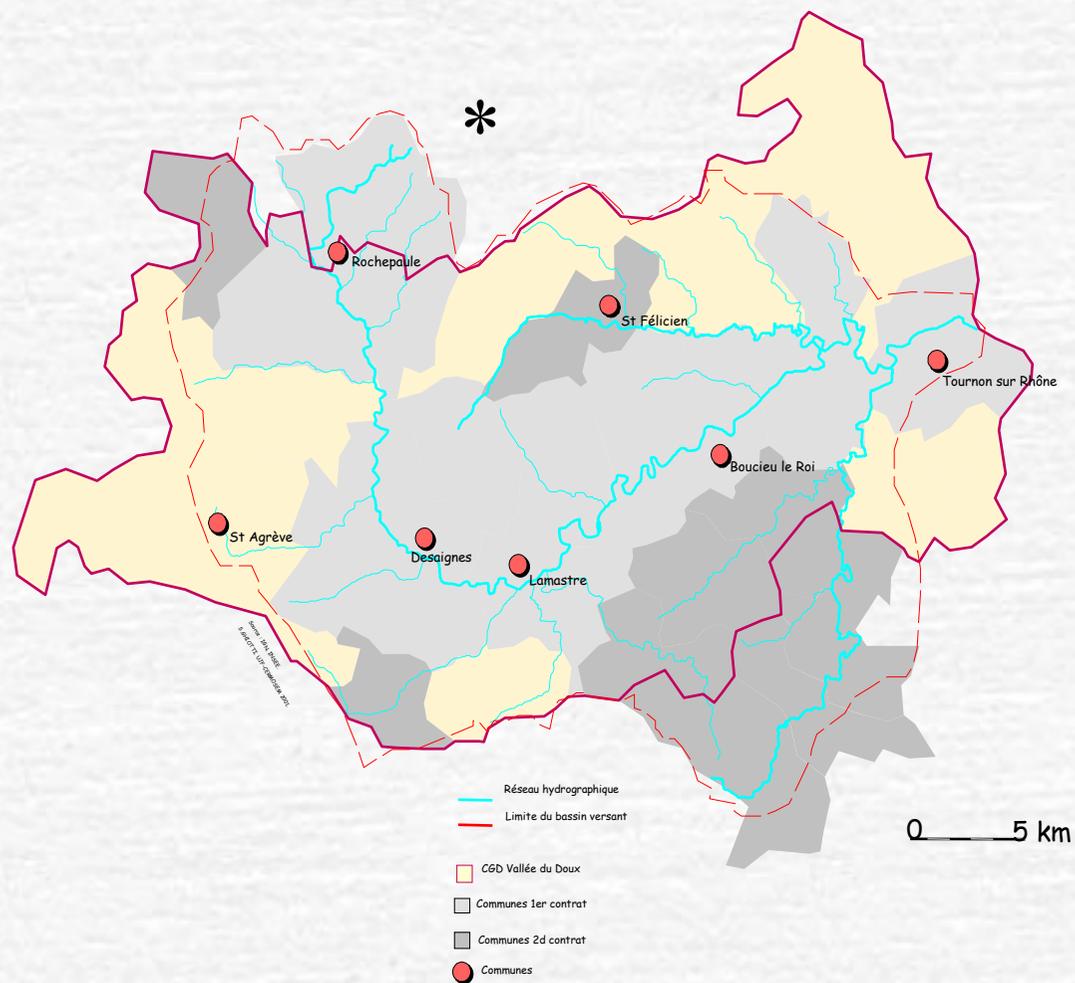
Une vue d'ensemble de  
l'aménagement.



	<b>Sivu doux clair</b>	<b>Association pour le développement de la vallée et du Rhône moyen</b>
1991	- (31/10) Constitution du syndicat.	
1992	- (10/12) Signature du contrat de rivière pour la période (1992-1996, terminé en 1995).	- Création de l' <i>association pour le développement de la vallée du Doux</i> entre les sivom de Tournon, Lamastre, St Félicien et St Agrève.
1994	- (19/01) Signature avec l'Etat pour l'étude stratégique.. Le territoire couvert par cette étude regroupe l'ensemble des communes du sivu.	<p>- (18/01) Création du sivom du canton de Tournon/Rhône,. (Futur maître d'ouvrage du CGD).</p> <p>- (23/02) .L'association propose sa candidature à un CGD à la présidence de la Région Rhône-Alpes.</p> <p>- (05/04) Acceptation de la candidature.</p> <p>- (26/09) Création de <i>l'association pour le développement de la vallée du Doux et du Rhône-Moyen</i>.</p> <p><i>Cette association est issue de la première mais possède un territoire d'intervention élargi à une portion drômoise : le District des deux rives. Elle a pour objet de conduire « les études et animations préalables en vue de la définition des objectifs et l'élaboration de la stratégie de développement permettant la mise en place du CGD ».</i></p>
1997	- (7/11) Signature du second contrat (1997-2001). Le syndicat passe de 18 à 28 communes, après l'adhésion notamment des communes du Duzon (8) le 24/04.	- (31/01) Signature des objectifs du CGD par la Région Rhône-Alpes.

## Carte n°2.

L'articulation entre le contrat de rivière et le CGD de la vallée du Doux.



### Carte 3.

## La réorganisation territoriale de la politique de l'eau au Liban.

